



Au cœur d'ERDF

Linky le nouveau compteur communicant d'ERDF



Linky dans
votre
commune



**Le déploiement du compteur
Linky dans les Yvelines**

Retrouvez toutes les informations sur
votre territoire !



Interviews exclusives !

Laurent Richard et François Garay répondent à nos
questions sur le compteur Linky



Le compteur Linky, au service des

C'est quoi, LE COMPTEUR LINKY ?

En 2009, l'Union Européenne a défini l'ambition de déployer 80% de compteurs communicants à l'horizon 2020. En France, cet objectif a été réaffirmé dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte d'août 2015.

C'est dans ce contexte qu'ERDF, entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur 95% du territoire, a posé les premiers compteurs communicants « Linky » en décembre 2015. Elle s'est fixée pour objectif de remplacer 90% des anciens compteurs d'ici 2021.

► Qui est concerné par la pose du compteur Linky ?

Sont concernés par le compteur Linky, tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance individuelle inférieure ou égale à 36kVA : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, ...

► Comment le déploiement va-t-il se dérouler ?

ERDF a préparé un programme de déploiement en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : les pouvoirs publics (ministères, gouvernement), la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), les associations de consommateurs, les fournisseurs d'électricité, ...

ERDF s'est attachée par ailleurs à associer l'ensemble des représentants des collectivités territoriales à ce programme.

Ainsi, les équipes territoriales d'ERDF seront les interlocuteurs des collectivités tout au long de ce fantastique projet industriel. A tout moment, vous pourrez les solliciter afin d'organiser des interventions en conseil municipal ou des rencontres avec vos services techniques, répondre aux questions de vos administrés et faire par exemple un point de l'avancement du déploiement sur votre commune.

Des kits d'information complets seront mis à votre disposition pour faciliter la communication sur ce programme (bulletins municipaux, sites Internet, accueils des collectivités, ...) et permettre à vos administrés de tirer pleinement profit de tous les services rendus possibles par ce nouveau compteur.

► Le nouveau compteur Linky prend la place de l'ancien



Ses dimensions sont identiques à celle de votre compteur actuel



► Grâce au compteur Linky, bénéficiez de nouveaux services !

| | |
|-----------------------------------|---|
| Plus besoin d'être présent | Avec le compteur Linky, mes relèves se font à distance. |
| Sans rendez-vous | Avec le compteur Linky, pour les interventions courantes, plus d'attente ni de rendez-vous, le changement se fait à distance en moins de 24 heures. |
| Maîtrise de l'énergie | Avec le compteur Linky, je peux suivre ma consommation sur un site internet, mieux la comprendre et agir pour la maîtriser. |
| Emménager en toute simplicité | Avec le compteur Linky, en moins de 24 heures tout est réglé à distance. |
| Dépannage encore + rapide | Avec le compteur Linky, le dépannage est plus rapide, notamment lors de pannes sur le réseau basse tension. |
| Avoir accès à de nouvelles offres | Avec le compteur Linky, je peux profiter de nouvelles offres de mon fournisseur d'électricité et piloter mes appareils électroménagers plus facilement. |

collectivités et des citoyens



Quel est le coût du compteur Linky ?

Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'ERDF (au même titre par exemple que l'enfouissement ou le renouvellement de lignes), et représente un investissement d'environ 5 milliards d'euros.

Il est une brique essentielle permettant d'accompagner la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique, en particulier le développement des énergies renouvelables et des nouveaux usages tels le véhicule électrique, et in fine contribuera à l'émergence de la ville du futur.

Le déploiement du compteur Linky n'engendre ni travaux ni frais à la charge des communes ou des contribuables.

J-75

Chaque commune concernée par la pose du compteur linky reçoit un e-mail d'ERDF lui indiquant la date de pose.

J-60

Mise à disposition à la demande des collectivités, de l'ensemble du dispositif d'information (supports de réunions publiques, présentation en conseil municipal, réunion avec les services techniques si besoin, etc.).

Entre J-45 et J-30

ERDF envoie un courrier à chaque client pour le prévenir du changement de son compteur actuel par un compteur Linky.

Comment va se dérouler la pose du **COMPTEUR LINKY** ?

Si votre compteur actuel est à l'INTÉRIEUR de votre logement



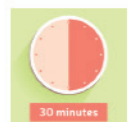
J – 30 à 45, vous recevez un courrier d'information de ERDF.



Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par ERDF pour la pose du compteur Linky.



L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur Linky.



Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.



Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice.

Si votre compteur actuel est à l'EXTÉRIEUR de votre logement



J – 30 à 45 vous recevez un courrier d'information de ERDF.



Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par ERDF pour la pose du compteur Linky.



L'entreprise vous informe de la date prévue pour la pose du compteur Linky. Votre présence n'est pas indispensable.



Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.



Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice ou la dépose dans votre boîte aux lettres.

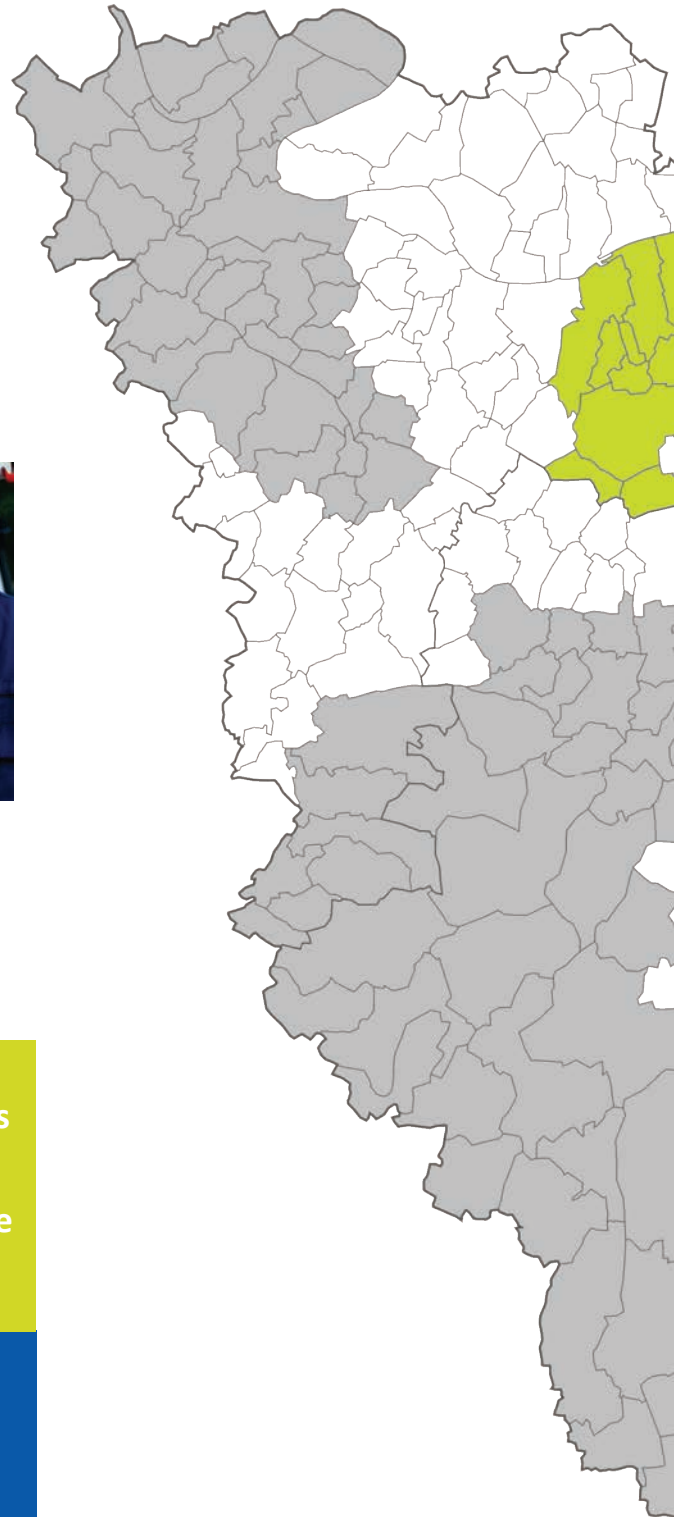
Sur les courriers personnalisés adressés aux clients les coordonnées de l'entreprise de pose seront précisées, ainsi que le numéro vert d'assistance Linky : **0800 054 659**.



Le déploiement du compteur Linky dans

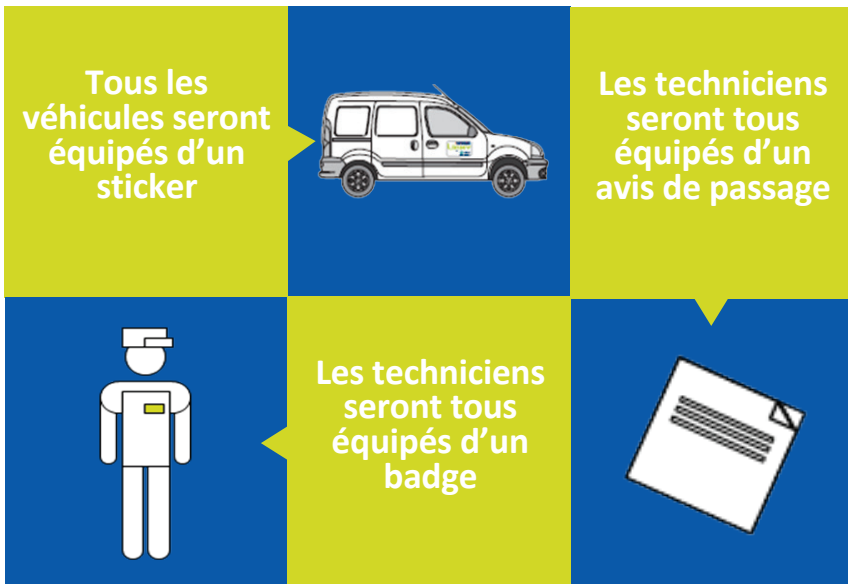
► Les périodes de déploiement dans les Yvelines*

- Moins de 1 an
- Moins de 2 ans
- Plus de 2 ans



LES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE POSE QUI INTERVIENDRONT SUR LES YVELINES

Ces entreprises de pose seront toutes munies d'un avis de passage et seront également équipées d'un badge, ainsi que d'un stickers « Partenaire Linky par ERDF ».



**Les périodes de déploiement indiquées dans ce support sont mentionnées à titre indicatif et pourront être amenées à être modifiées.*

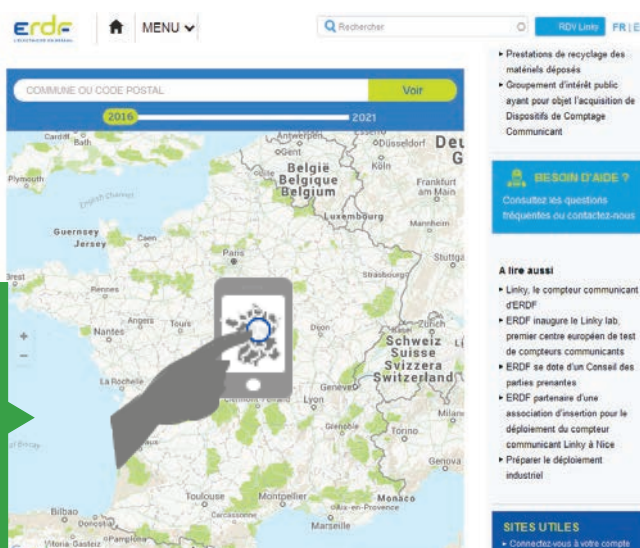
les Yvelines

- A partir de mai 2016 et jusqu'à avril 2017, 3 entreprises de pose débiteront le déploiement de Linky **: :



► Linky bientôt chez vous

Pour savoir quand Linky sera déployé dans votre commune, rendez-vous sur l'application « Linky bientôt chez vous »



www
[www.erdf.fr/
linky-bientot-chez-vous](http://www.erdf.fr/linky-bientot-chez-vous)

Pour toute question sur le compteur Linky
www.erdf.fr/Linky
N° vert : 0 800 054 659

****ERDF pourra mandater d'autres entreprises prestataires pour la pose du compteur Linky dans les Yvelines. Les communes seront systématiquement informées de toute modification intervenant sur le déploiement.**



Interviews exclusives

Laurent Richard et François Garay répondent à nos questions sur le compteur Linky



Laurent
RICHARD

« *Linky est une réelle opportunité pour la vie locale* »

Président du Syndicat
d'Énergie des Yvelines
(SEY) et maire de
Maule

Monsieur le Président, le déploiement de Linky démarre bientôt dans les Yvelines. Qu'apporte ce nouveau compteur aux consommateurs ?

Le compteur Linky est une évolution technologique majeure qui offre de nombreuses avancées pour la vie quotidienne des usagers en permettant de nouveaux services.

Pour n'en citer que quelques uns, Linky permettra de réaliser la plupart des opérations à distance telles que : relève, mise en service, ou réglage de puissance. Mais aussi l'émission de factures réelles et non plus estimées, la détection et une résolution des pannes plus rapides et enfin un suivi plus fin de la consommation d'électricité qui permettra à chacun de mieux comprendre et donc de mieux maîtriser sa consommation d'énergie.

En quoi Linky constitue-t-il un élément majeur d'évolution d'un territoire ?

Linky est une étape clé pour la réussite de la transition énergétique. Ce nouveau compteur va permettre aux collectivités de disposer de données facilitant l'élaboration de documents importants, comme le Plan Climat Air Énergie Territoire ou les documents d'urbanisme, mais aussi de mieux calibrer les projets de construction, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, et plus globalement de participer à l'émergence de territoires à énergie positive.

Plus généralement, Linky est une réelle opportunité pour la vie locale : il préfigure l'urbanisme de demain, tourné vers une utilisation optimale des ressources, dans un souci de développement durable

Que va apporter le compteur Linky au réseau public de distribution électrique ?

Grâce au compteur Linky, nous allons mieux connaître notre patrimoine communal, ce qui est utile au SEY comme à ses adhérents. Linky va surtout faciliter l'exploitation du réseau électrique et le rendre plus intelligent grâce aux informations qu'il transmet et reçoit : détection plus rapide des pannes, meilleure intégration des énergies renouvelables sur le réseau public de distribution. On est là véritablement au cœur de la vocation de notre syndicat.

Comment les collectivités locales ont-elles été associées à ce projet et à son déploiement ?

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines a été associé au plan de déploiement, qui s'effectue en plusieurs phases. En accord avec ERDF, nous avons veillé à mettre en place un déploiement équilibré, qui concerne dans le même temps des territoires urbains et ruraux, sans, semble-t-il, gêner l'optimum financier recherché par notre concessionnaire ERDF. Un travail d'accompagnement individuel est réalisé avec chaque commune avant le démarrage des poses de compteurs, afin de les accompagner dans la transmission de l'information auprès de leurs administrés et répondre à leurs questionnements.



**François
GARAY**

Maire des
Mureaux et Vice-
président de la
Communauté urbaine
Grand Paris Seine &
Oise

« Je suis heureux que la commune des Mureaux et ses communes voisines, fassent partie des premiers territoires des Yvelines à bénéficier de cette avancée technologique »

Quel regard portez-vous sur le nouveau compteur Linky ?

Je suis heureux que la commune des Mureaux et ses communes voisines, fassent partie des premiers territoires des Yvelines à bénéficier de cette avancée technologique. Ce nouveau compteur va apporter indéniablement des nouveaux services à nos concitoyens.

Grâce à Linky, pouvoir mieux comprendre sa consommation, et devenir un « consom'acteur » comme on dit aujourd'hui, est déjà un progrès majeur. Et comme ce compteur sera opérable à distance, cela veut dire plus de liberté pour nos concitoyens qui n'auront plus à être présents comme aujourd'hui pour certaines opérations.

Que peut apporter ce nouvel outil à un territoire comme le vôtre ?

La commune des Mureaux se positionne depuis longtemps comme un territoire tourné vers l'innovation. La présence de grands groupes industriels comme Airbus Defence & Space illustre s'il en était besoin cette vocation de la commune.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que SeenergyLab est né. Ce pôle est aujourd'hui un véritable espace de réflexion, d'innovation mais aussi d'expérimentation, associant les mondes de l'enseignement, de l'entreprise et celui des collectivités locales, autour de l'énergie et des territoires de demain.

Linky peut symboliser cette évolution technologique des objets de notre quotidien qui sont passés successivement du stade passif (compteur bleu mécanique) au stade actif (compteur bleu électronique) puis au stade interactif symbolisé par Linky et dans lequel le client peut être acteur de sa consommation énergétique.

Nous parlons ici d'énergie, mais le nouveau compteur Linky est une des briques qui nous permettra dans le futur de créer des espaces de modernité, multi services et multi-usages, variables selon les âges de la vie et adaptés au besoin de chacun, centrés sur le digital au service de l'humain.

Quelles sont selon vous les principaux leviers pour une bonne appropriation de ce nouvel outil ?

Je crois beaucoup à la pédagogie via les plus jeunes générations.

Je souhaite réfléchir avec ERDF aux actions que nous pourrions mener sur ce sujet.

Concernant Les Mureaux, l'accompagnement au travers du Pimm's¹ me semble également incontournable. Une convention a d'ailleurs été signée récemment dans ce cadre.

¹ Point Information Médiation Multi Services



Le réseau d'aujourd'hui et de demain

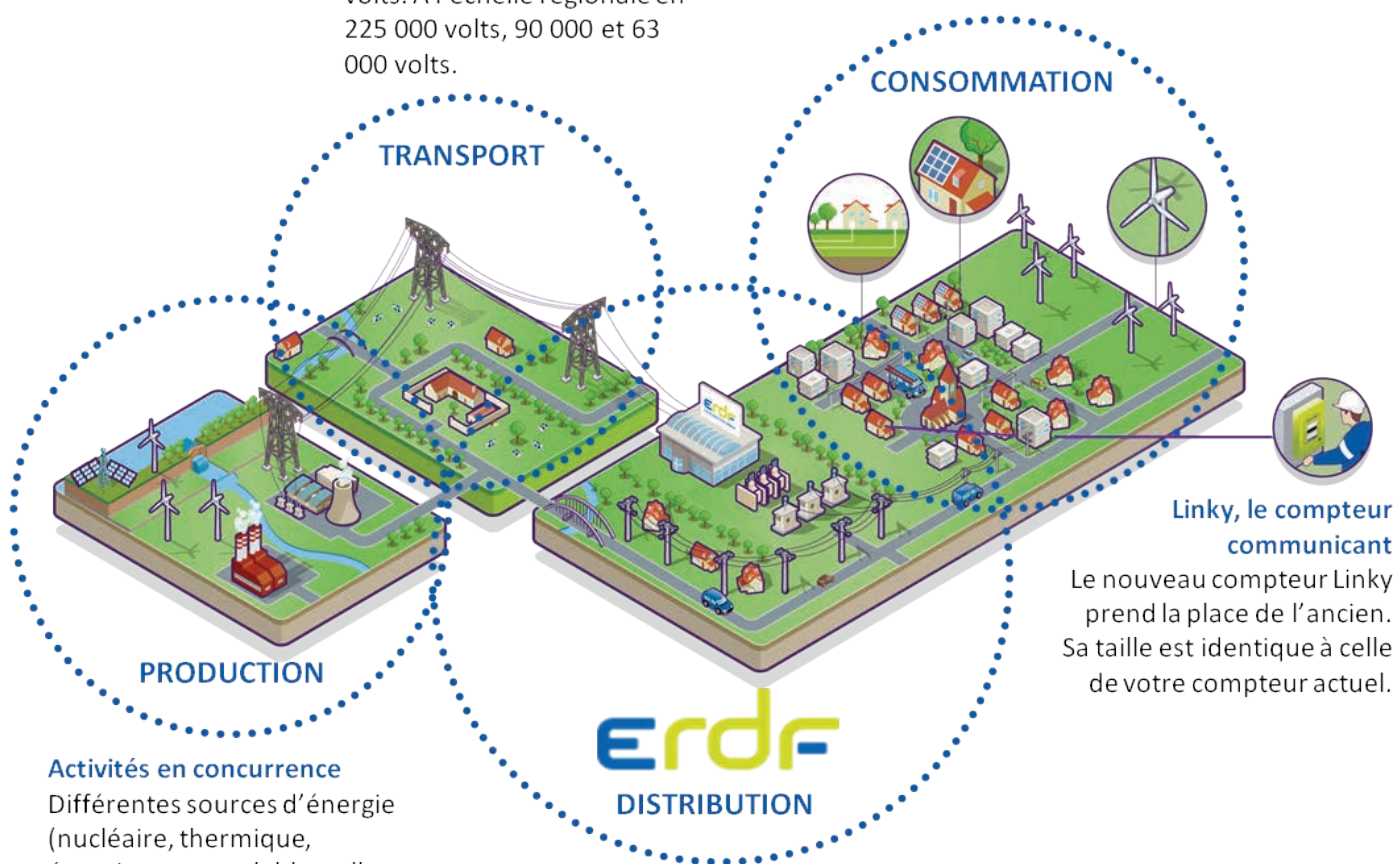
Comment ça marche ?

Activités régulées

A l'échelle nationale, elles sont assurées en 400 000 volts. A l'échelle régionale en 225 000 volts, 90 000 et 63 000 volts.

Activités en concurrence

Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007.



Activités en concurrence

Différentes sources d'énergie (nucléaire, thermique, énergies renouvelables telles l'hydraulique, l'éolien ou le solaire).

Activités régulées d'ERDF

L'électricité est distribuée via deux niveaux de tension : Haute Tension A (HTA) (1) et Basse Tension (BT) (2). ERDF assure l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux de distribution sur 95% du territoire.

(1) HTA : Haute Tension A (20 000 volts)

(2) BT : Basse Tension (230 volts)

Retrouvez-nous sur :



ERDF et vous | La lettre à destination des collectivités locales et des autorités concédantes | Numéro spécial | Édition spéciale | Mars 2016 | Directeur de la publication : Bernard Costagliola | Directeur de la rédaction : Marjolaine Fernandez | Comité de rédaction : Marjolaine Fernandez, Pauline Garrot | Conception / rédaction : Marjolaine Fernandez, Pauline Garrot | Impression : Handiprint | ERDF et Vous est édité par Électricité Réseau Distribution France | Direction de la Communication - Tour ERDF - 34, place des Corolles 92079 PARIS LA DÉFENSE CEDEX | www.erdf.fr